



1 Rue de l'Hôtel de Ville  
07100 Annonay  
Tél : 04 75 69 32 50 - www.annonay.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil Municipal du jeudi 20 juin 2024 - 18H30**  
Hôtel de ville - Salle Montgolfier

**Délibération n°CM\_2024\_032**  
**Administration Générale - Désignation des représentants aux**  
**Commissions permanentes**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CHAMPANHET

**Étaient présents :**

Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, Edith MANTELIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Patrick SAIGNE, Juanita GARDIER, Michel SEVENIER, François CHAUVIN, Catherine MICHALON, Laura MARTINS-PEIXOTO, Gracinda HERNANDEZ, Catherine MOINE, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Bernard CHAMPANHET, Danielle MAGAND, Antoinette SCHERER, Antoine MARTINEZ, Marc-Antoine QUENETTE, Eric PLAGNAT, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF

**Ayant donné pouvoir :**

Jérémy FRAYSSE donne pouvoir à Clément CHAPEL, Romain EVRARD donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Jérôme DOZANCE donne pouvoir à François CHAUVIN, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Louisa GRENOT donne pouvoir à Gracinda HERNANDEZ, Nathalie LUTZ donne pouvoir à Eric PLAGNAT

**Absents ou excusés :**

Lokman ÜNLÜ, Jamal NAJI

Le quorum est atteint.

***Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :***

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, a procédé par délibération n° CM 2020-99 du 3 Juillet 2020 à la formation et à l'élection des membres des commissions permanentes suivantes :

- Commission « Finances, ressources humaines et administration générale »
- Commission « Développement humain et solidarités »

- Commission « Cadre de vie, développement durable et attractivité »

Par délibération n° CM-2020-211 du 7 décembre 2020, le conseil municipal a procédé à la révision des articles 7 et 8 du règlement intérieur relatifs aux commissions municipales et leur fonctionnement, et prévu la tenue d'une commission générale regroupant l'ensemble des membres des commissions permanentes en vue de l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour du conseil municipal, préalablement à la tenue de ce dernier

En raison de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Vincent DUGUA, intervenue le 17 février 2024, il convient de procéder à son remplacement en tant que membre titulaire au sein des commissions « Finances, ressources humaines et administration générale », « Développement humain et solidarités » et « Cadre de vie, développement durable et attractivité »,

En ce qui concerne la commission « Finances, ressources humaines et administration générale », Monsieur le Maire propose alors la candidature de M. Mohamed GUENNIF et demande aux conseillers municipaux intéressés de bien vouloir se faire connaître, ou de proposer un autre candidat.

**21 membres titulaires / 7 membres suppléants**

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Maryanne BOURDIN	Lokman UNLU
Michel SEVENIER	Antoinette SCHERER
Edith MANTELIN	Gracinda HERNANDEZ
Clément CHAPEL	Bernard CHAMPANHET
Stéphanie BARBATO-BARBE	Catherine MOINE
Jérémy FRAYSSE	Pascal PAILHA
Assia BAIBEN-MEZGUELDI	Nathalie LUTZ
Romain EVRARD	
Juanita GARDIER	
François CHAUVIN	
Patrick SAIGNE	
Danielle MAGAND	
Louisa GRENOT	
Antoine MARTINEZ	
Marc-Antoine QUENETTE	
Nadège COUZON	
Claudie COSTE	
Eric PLAGNAT	
Jérôme DOZANCE	
Michel HENRY-BLANC	
Louisa GRENOT	
Mohamed GUENNIF	

Pour la commission « Développement humain et solidarités », Monsieur le Maire propose alors

la candidature de M. Mohamed GUENNIF et demande aux conseillers municipaux intéressés de bien vouloir se faire connaître, ou de proposer un autre candidat.

**15 membres titulaires / 4 membres suppléants**

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Jérémy FRAYSSE	Catherine MICHALON
Assia BAIBEN-MEZGUELDI	François CHAUVIN
Michel SEVENIER	Marc-Antoine QUENETTE
Stéphanie BARBATO-BARBE	Michel HENRY-BLANC
Patrick SAIGNE	
Laura MARTINS-PEIXOTO	
Maryanne BOURDIN	
Lokman UNLU	
Gracinda HERNANDEZ	
Bernard CHAMPANHET	
Pascal PAILHA	
Jamal NAJI	
Jérôme DOZANCE	
Nathalie LUTZ	
Mohamed GUENNIF	

Pour la commission « Cadre de vie, développement durable et attractivité », Monsieur le Maire propose alors la candidature de M. Mohamed GUENNIF et demande aux conseillers municipaux intéressés de bien vouloir se faire connaître, ou de proposer un autre candidat.

**15 membres titulaires / 4 membres suppléants**

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Edith MANTELIN	Danielle MAGAND
Romain EVRARD	François CHAUVIN
Juanita GARDIER	Patrick SAIGNE
Maryanne BOURDIN	Claudie COSTE
Clément CHAPEL	
Frédéric GONDRAND	
Catherine MICHALON	
Catherine MOINE	
Antoinette SCHERER	
Bernard CHAMPANHET	
Nadège COUZON	
Jamal NAJI	
Eric PLAGNAT	
Jérôme DOZANCE	

Mohamed GUENNIF

- Vu** l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** la délibération CM-2020-99 adoptée par le conseil municipal du 03 juillet 2020,  
**Vu** la délibération CM-2023-232 adoptée par le conseil municipal du 7 décembre 2023,  
**Vu** le règlement intérieur du Conseil Municipal,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les L2121-29 à L2121-34,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission générale en date du 11 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir,

### DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

**PREND ACTE** de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

**ELIT** Mohamed GUENNIF comme représentant titulaire en remplacement de monsieur Vincent DUGUA au sein de la Commission « Finances, ressources humaines et administration générale ».

**PRECISE** par suite la composition de la Commission « Finances, ressources humaines et administration générale » comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Maryanne BOURDIN	Lokman UNLU
Michel SEVENIER	Antoinette SCHERER
Edith MANTELIN	Gracinda HERNANDEZ
Clément CHAPEL	Bernard CHAMPANHET
Stéphanie BARBATO-BARBE	Catherine MOINE
Jérémy FRAYSSE	Pascal PAILHA
Assia BAIBEN-MEZGUELDI	Nathalie LUTZ
Romain EVRARD	
Juanita GARDIER	
François CHAUVIN	
Patrick SAIGNE	
Danielle MAGAND	
Louisa GRENOT	
Antoine MARTINEZ	
Marc-Antoine QUENETTE	
Nadège COUZON	

Claudie COSTE	
Eric PLAGNAT	
Jérôme DOZANCE	
Michel HENRY-BLANC	
Mohamed GUENNIF	

**ELIT** Mohamed GUENNIF comme représentant titulaire en remplacement de monsieur Vincent DUGUA au sein de la Commission « Développement humain et solidarités ».

**PRECISE** par suite la la composition de la Commission « Développement humain et solidarités » comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Jérémy FRAYSSE	Catherine MICHALON
Assia BAIBEN-MEZGUELDI	François CHAUVIN
Michel SEVENIER	Marc-Antoine QUENETTE
Stéphanie BARBATO-BARBE	Michel HENRY-BLANC
Patrick SAIGNE	
Laura MARTINS-PEIXOTO	
Maryanne BOURDIN	
Lokman UNLU	
Gracinda HERNANDEZ	
Bernard CHAMPANHET	
Pascal PAILHA	
Jamal NAJI	
Jérôme DOZANCE	
Nathalie LUTZ	
Mohamed GUENNIF	

**ELIT** Mohamed GUENNIF comme représentant titulaire en remplacement de monsieur Vincent DUGUA au sein de la Commission « Cadre de vie, développement durable et attractivité ».

**PRECISE par suite la** composition de la Commission « Cadre de vie, développement durable et attractivité » comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Edith MANTELIN	Danielle MAGAND
Romain EVRARD	François CHAUVIN
Juanita GARDIER	Patrick SAIGNE
Maryanne BOURDIN	Claudie COSTE
Clément CHAPEL	
Frédéric GONDRAND	

Catherine MICHALON	
Catherine MOINE	
Antoinette SCHERER	
Bernard CHAMPANHET	
Nadège COUZON	
Jamal NAJI	
Eric PLAGNAT	
Jérôme DOZANCE	
Mohamed GUENNIF	

**CHARGE** le Maire ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay, le 24 juin 2024

**Simon PLENET,**

**Maire d'Annonay**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Commune d'Annonay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*